

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANSAN, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, Maire de Sansan

## OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H18

PRESENTS : Mme BARBOT Hélène, Mme CLEMENTE Stéphanie, Mme RIOLLET Patricia, Mr SONILHAC Jacques, Mr GARROS Thierry, Mr MOLD Adam

Excusée : Nathalie Adrey

Madame Stéphanie CLEMENE a été nommée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du compte administratif 2018
- 2) Vote des taux de fiscalité
- 3) Vote du budget prévisionnel 2019
- 4) Délibération sur l'indemnité du receveur
- 5) Suite à donner délibération compteur linky
- 6) Questions diverses

### 1) Vote du compte administratif 2018

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 43493,69 €

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 73585,29 €

L'excédent de fonctionnement 2018 cumulé est de 119994,81 €

Les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 8417,54 € dont 2480,28 € de report 2017. 7807,93 € sont en restes à réaliser reportés en 2019.

Les recettes d'investissement 2018 s'élèvent à 3713,95 €

Le déficit d'investissement 2018 cumulé est de 12511,52 €

Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

Excédent du résultat d'exploitation : 119994,81 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 12511,52 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 107483,29 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 4703,59 €

Le maire sort.

5 votes pour à l'unanimité

Le maire est de nouveau présent

### 2) Vote des taux de fiscalité

6 votes pour à l'unanimité pour le maintien des taux actuels sans augmentation

### 3) Vote du budget prévisionnel 2019

Il est proposé pour :

Les dépenses de fonctionnement 2019 : 177533 € dont 17401€ virés sur la section investissement (021)

Les recettes de fonctionnement 2019 : 177533 € dont 107483 € en excédent reporté (002)

Les dépenses d'investissement 2019 : 46382 € dont 7808 € de restes à réaliser

Les recettes d'investissement 2019 : 46382 € dont 12511 € d'excédent antérieur

6 votes pour à l'unanimité pour le budget prévisionnel tel qu'il est présenté

### 4) Délibération sur l'indemnité du receveur

Attribution de l'indemnité pour 100% : 6 votes pour à l'unanimité

Droit de recouvrer les produits dûs : 6 votes contre à l'unanimité concernant Mr Le receveur SENSEBE.

#### **5) Suite à donner délibération compteur linky**

La mairie a reçu un courrier de Madame la sous-préfète de Mirande demandant l'annulation de l'arrêté pris par le conseil municipal lors de sa dernière séance.

6 conseillers municipaux sont d'accords pour ne pas formuler de réponse à Madame la sous-préfète de Mirande. Par contre, un courrier sera envoyé au Sansannais afin de les informer de la démarche du conseil municipal concernant leur positionnement par rapport au compteur linky.

#### **6) Questions diverses**

Hélène Barbot demande s'il est possible d'enlever les branches des peupliers (près du Gers) qui sont tombées au sol afin de pouvoir entretenir l'endroit.

Patricia Riollet a enlevé les mauvaises herbes du cimetière toute seule. Il faudra prévoir la prochaine fois que cela se fasse avec l'ensemble des conseillers.

La secrétaire de la mairie de Sansan va bientôt quitter ses fonctions. Il est proposé de lui faire un cadeau de départ (coffret gourmand, coffret box, plante.... ?). La commune ayant un compte à Super U, Patricia Riollet propose de s'en occuper.

**Je n'ai pas noté sur le cahier la buse bouchée du fossé sur la route descendant de l'église. Est-ce que je peux la rajouter à la main sur le cahier et sur ce compte rendu ensuite ?**

FIN DE LA SEANCE 22H00